

Foire aux questions sur le Réseau des Nations Unies pour le Mouvement SUN

Q : Quand le Réseau des Nations Unies pour le Mouvement SUN a-t-il été créé ?

R : Le Réseau des Nations Unies pour le SUN (SUN, de l'anglais *Scaling-Up Nutrition*) est né en juin 2013 d'un accord entre les directeurs des cinq agences de l'ONU membres du Partenariat REACH (la FAO, le FIDA, l'OMS, le PAM et l'UNICEF).

Q : Quels sont les objectifs du Réseau des Nations Unies pour le Mouvement SUN ?

R : Le Réseau des Nations Unies pour le Mouvement SUN œuvre avec les agences de l'ONU à la réalisation des objectifs du Mouvement SUN dans l'ensemble des pays SUN. Le Réseau des Nations Unies pour le Mouvement SUN permet de : (1) renforcer l'harmonisation, la coordination et l'efficacité des activités des agences de l'ONU qui soutiennent les efforts déployés par les pays en matière de nutrition ; (2) structurer les efforts déployés par les Nations Unies en matière de nutrition en les alignant sur ceux entrepris par les gouvernements nationaux, les autres réseaux SUN et les acteurs de la nutrition au niveau mondial et au niveau des pays, notamment sur la stratégie SUN 2.0, les objectifs et cibles 2025 de l'Assemblée mondiale de la Santé et les Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 pour la nutrition ; et (3) faire avancer les objectifs du Mouvement SUN.

Q : Quelles sont les agences qui se sont engagées dans le Réseau des Nations Unies pour le SUN au niveau des pays ?

R : L'adhésion au Réseau des Nations Unies pour le SUN est ouverte à toutes les agences de l'ONU engagées dans des projets de nutrition au niveau des pays.

Q : Quels sont les acteurs mobilisés par chaque agence membre du Réseau des Nations Unies pour le SUN au niveau des pays ?

R : Le Réseau des Nations Unies pour le SUN est l'un des réseaux du Mouvement SUN. Ce dernier comprend également le Réseau du secteur privé, le Réseau des bailleurs de fonds et le Réseau des organisations de la société civile. Au niveau des pays, le Réseau des Nations Unies pour le SUN s'appuie sur les plus hauts responsables du personnel technique et du personnel des programmes des agences de l'ONU, qui travaillent à l'élaboration d'un programme de nutrition commun pour soutenir une stratégie de nutrition nationale multisectorielle. L'admission des membres est déterminée par le personnel de l'ONU présent dans le pays concerné et pourrait être élargie à d'autres agences de l'ONU en dehors des cinq agences mentionnées précédemment.

Q : Qui préside le Réseau des Nations Unies pour le SUN au niveau des pays ?

R : La direction nationale du Réseau des Nations Unies pour le SUN s'appuie sur ce qui est déjà en place au niveau du pays. Le Réseau des Nations Unies pour le renforcement de la nutrition est présidé par un haut responsable du personnel de l'ONU (idéalement l'un des représentants ou représentants adjoints de l'ONU) dans le pays, nommé par l'équipe de pays des Nations Unies (EPNU).

Q : Comment le Réseau des Nations Unies pour le SUN coopère-t-il avec les autres réseaux SUN au niveau des pays ?

R : Le président assure le lien avec le point focal du SUN et les réseaux SUN au niveau des pays et le Secrétariat du Réseau des Nations Unies pour le SUN, le cas échéant. Il représente également le Réseau des Nations Unies pour le SUN aux réunions et événements qui le concernent, que ce soit au niveau national, régional ou mondial, en tenant l'EPNU régulièrement informée.

Foire aux questions sur le Réseau des Nations Unies pour le Mouvement SUN

Q : Comment le Réseau des Nations Unies pour le SUN au niveau d'un pays interagit-il avec le Réseau des Nations Unies pour le SUN au niveau mondial ?

R : Le Président du Réseau des Nations Unies pour le SUN au niveau d'un pays assure le lien avec le Secrétariat du Réseau des Nations Unies pour le SUN lorsque la situation le requiert. Chaque agence membre nomme par ailleurs un point focal du Réseau des Nations Unies qui assure le lien avec les points focaux des pays depuis le siège de son agence, le cas échéant.

Q : Quel est le rôle du Coordonnateur résident des Nations Unies (CR ONU) au sein du Réseau des Nations Unies pour le SUN ?

R : Le Coordonnateur résident des Nations Unies traite régulièrement les questions de nutrition aux réunions de l'EPNU et assure un suivi régulier de l'état d'avancement des engagements du Réseau des Nations Unies pour le SUN.

Q : Comment l'ONU s'assure-t-elle qu'elle est sur la bonne voie et qu'elle respecte ses engagements ?

R : Le Réseau des Nations Unies doit normalement développer une stratégie/un programme de nutrition (dont le contenu pourra être repris dans l'UNDAF ou tout autre document de même nature) et un plan de travail annuel dans lequel figurent des indicateurs de performance. La performance du Réseau des Nations Unies pour le SUN fera l'objet d'une évaluation annuelle présentée dans un tableau de bord rendu public.

Q : Concrètement, que peut faire l'ONU pour intensifier ses efforts ?

R : Selon le niveau de coordination existant au niveau du pays, des actions spécifiques au Réseau des Nations Unies peuvent être envisagées :

- Cartographie/inventaire des travaux existants des agences de l'ONU au niveau du pays, rôles et responsabilités au niveau national et sous-national et présence sur le terrain de chaque agence ; analyse de l'avantage comparatif ; analyse coût-efficacité ; etc. ;
- Élaboration d'une stratégie/d'un programme de nutrition des Nations Unies répondant clairement aux plans nationaux multisectoriels de nutrition, dont le contenu pourra être repris dans l'UNDAF, et qui s'aligne sur la stratégie 2.0 du SUN, les objectifs et cibles 2025 de l'Assemblée mondiale de la Santé et les objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 pour la nutrition ;
- Harmonisation des messages de nutrition, travail commun de plaidoyer et de mobilisation des ressources pour la nutrition ;
- Mise au point de programmes cohérents et complémentaires ayant pour objectif de tirer le meilleur parti des données factuelles et de l'innovation en termes de conception et de mise en œuvre pour replacer les bénéficiaires au cœur du dispositif et relever les défis liés à la nutrition de façon holistique ; et
- Répondre aux demandes nationales d'assistance technique, notamment en matière de coordination, de suivi et de gouvernance de nutrition.

Q : De quelle manière le Partenariat REACH participe-t-il au Réseau des Nations Unies pour le SUN ?

R : Le Partenariat visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants (REACH) soutient les processus nationaux de renforcement de la nutrition en offrant des services de facilitation, de coordination, d'analyse et de développement des capacités permettant aux pays de mener des actions en réponse aux défis nationaux en termes de nutrition. En novembre 2014, les directeurs de cinq agences partenaires du

Foire aux questions sur le Réseau des Nations Unies pour le Mouvement SUN

REACH ont pris la décision conjointe que le REACH prendra la direction du Réseau des Nations Unies pour le SUN, en assumant ainsi le rôle de Secrétariat. Ces dispositions ont été formalisées par le biais d'un Protocole d'accord REACH révisé/revalidé, signé en mars 2015. Une nouvelle stratégie pour le Réseau des Nations Unies pour le SUN et le REACH est en cours d'élaboration dans le cadre du processus de développement stratégique de SUN 2.0.

Pour tout complément d'information, nous vous invitons à consulter <http://scalingupnutrition.org/the-sun-network/un-network>, à nous écrire à UNNetworkforSUN@wfp.org ou à contacter :

- ❖ Nancy Walters ● Coordinatrice mondiale du Réseau des Nations Unies pour le Mouvement SUN/REACH ● nancy.walters@wfp.org